

passé quelques jours. Après avoir quitté Ottawa et les autres centres de cette partie du Canada et au cours de mes voyages dans les provinces des Prairies, je n'ai pu m'empêcher de remarquer certaines des habitations de ferme que j'ai visitées. Les conditions y sont effroyables. Elles le sont aussi, certes, dans certaines de nos villes, mais j'ai vu là-bas des maisons non peinturées dans des villages et aussi de petites maisons de ferme où il n'y avait pas grand-chose. Il y a quelques jours, je me trouvais dans la maison d'une mère dont le fils a, récemment, été fait prisonnier de guerre. J'ai vu un beau petit intérieur, bien rangé, bien propre, modeste et renfermant bien peu de choses. Je me suis alors rendu compte que, tandis que cette mère a fait le sacrifice de son garçon, notre pays ne lui a fourni que bien peu de confort humain et matériel en dédommagement de la perte qu'elle a subie et de l'angoisse qu'elle a connue. Je le répète, j'aimerais qu'on effectue un relevé complet de ce que peut faire notre pays, y compris le rétablissement agricole. Je constate que l'honorable représentant d'Essex-Est a l'air inquiet ou blessé à la suite de ce que je viens de dire.

M. MARTIN: Pas blessé. Puis-je exprimer toute ma pensée?

M. COLDWELL: L'honorable député pourra répondre dans un instant, si cela ne le dérange pas. Je veux lui dire, toutefois, qu'il ne sert à rien d'avoir un beau plan si on n'est pas disposé à le mettre à exécution.

M. MARTIN: J'admets cela.

M. COLDWELL: L'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) a fort bien exprimé le sentiment général quand il a dit, cet après-midi: "Pourquoi étudier maintenant ces questions; ne vaudrait-il pas mieux laisser les choses s'ajuster d'elles-mêmes?" Je suppose que nous allons laisser ce soin à ce qu'on est convenu d'appeler l'entreprise privée. Or, je répète qu'à mon avis cela ne peut nous conduire qu'au désastre. J'ai devant moi un extrait d'une déclaration faite par un des hommes qui ont étudié le plus à fond les relations sociales et économiques. Le 24 mai 1943, sir William Beveridge a été interviewé à Ottawa par le représentant d'un journal local qui lui a demandé s'il croyait que l'entreprise privée saurait résoudre les problèmes d'après-guerre. Sir William a répondu:

Je doute fort que l'entreprise privée puisse faire marcher les affaires et réaliser un profit. A mes yeux, il est difficile, sinon impossible de servir deux maîtres à la fois. Je doute fort que l'emploi intégral de la main-d'œuvre puisse subsister sans une forte proportion de monopole d'Etat dans tout régime économique.

[M. Coldwell.]

On lui demanda alors: "N'êtes-vous pas d'avis d'accorder une autre chance à l'entreprise privée?", mais Sir William répondit:

Non, ce n'est pas mon avis, surtout si elle est impuissante à faire face à la tâche. Je ne tiens pas à prendre des risques au sujet du maintien de l'embauchage, car la question est trop grave. Je ne confierais pas cette tâche à l'entreprise privée, pas plus que je ne lui confierais celle de gagner la guerre.

Or, je crains que ce soit précisément ce que nous sommes en train de faire comme pays, c'est-à-dire trop confier à l'entreprise dite privée.

Encore une fois, je ne tiens pas à me lancer dans un long débat au sujet de la création de ce ministère. Je crois qu'il y a lieu d'établir ce ministère, mais d'après ce que j'ai entendu cet après-midi, je ne crois pas que les attributions en soient suffisamment amples. A mon sens, elles ne sont pas assez vastes. L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a fait allusion à la bureaucratie. J'abhorre la bureaucratie et je crois qu'il nous incombera à l'avenir de chercher des moyens d'assurer le bon fonctionnement de la démocratie. La bureaucratie de la haute finance, des monopoles privés et des cartels internationaux constitue la bureaucratie la plus néfaste qui ait jamais existé.

Une VOIX: Et celle des établissements financiers.

M. COLDWELL: Et celle du monopole financier. Le temps est venu d'imaginer des moyens démocratiques de régir ces grandes fonctions économiques dans l'intérêt du peuple. Et cela est possible. Lorsque le bill nous sera soumis, je l'examinerai soigneusement pour voir s'il y a lieu d'espérer qu'il facilitera l'exécution des plans d'après-guerre dans l'intérêt de ceux qui ont servi au cours du conflit et de ceux qui comptent sur un niveau de vie suffisant la guerre finie.

M. MacNICOL: Monsieur le président, j'appuierai la résolution. A mon sens, le ministère projeté de la Reconstruction ne le cède en importance qu'aux trois ministères de la Défense nationale, au ministère des Munitions et au ministère des Finances. Je suis au nombre de ceux qui sont convaincus que, abstraction faite de la poursuite de la guerre, les préparatifs d'après-guerre offrent le plus d'importance. En appuyant les projets d'après-guerre, je ne me propose pas toutefois de négliger en quoi que ce soit la poursuite de la guerre. Depuis trois ans, j'ai préconisé la doctrine de la guerre d'abord et des préparatifs de reconstruction ensuite.

Je crois aussi que cette résolution est conforme au rapport du comité de la restauration, dirigé par l'honorable député de Cariboo (M. Turgeon), qui s'est admirablement acquitté de